

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ
 74230 THÔNES
 Téléphone : 04 50 32 17 17
 Télécopie : 04 50 02 19 30
 Site internet : www.ret.fr
 Contact : service-client@ret.fr



TARIF BLEU DOMESTIQUE						
en vigueur depuis le : 01/02/2025						
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
			HT*	TTC*	HT*	TTC*
3	15 A	-	8,60	10,49	/	/
6	30 A	10 A	11,18	13,86	11,48	14,46
9	45 A	15 A	13,99	17,47	14,40	18,35
12 **	60 A	20 A	16,84	21,13	17,23	22,13
15	-	25 A	19,46	24,55	19,87	25,71
18	-	30 A	21,93	27,81	22,61	29,40
24	-	40 A	27,73	35,24	28,41	37,11
30	-	50 A	33,56	42,69	33,53	44,12
36	-	60 A	38,52	49,23	38,83	51,30

TARIF BASE supérieur ou égal à 9 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé

Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/kWh)					
	HT*	TTC**	Option Heures Creuses			
			Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT*	TTC**	HT*	TTC**	
3	13,43	20,16	/	/	/	/
6	13,43	20,16	10,76	16,96	14,51	21,46
9 à 36	13,43	20,16	10,76	16,96	14,51	21,46

HT* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus TICFE (3,37 c€/kWh), TCCFE (0 c€/kWh), TDCFE (incluse dans TICFE), TVA (20%)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72€/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h
 (code E) 23h-7h
 (code D) 1h-7h - 12h30/14h30
 (code C) 1h-7h - 15h30/17h30

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				Tarif acheminement au 01/02/2025		
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option Base			Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
3	6,10	1,34	1,41	/	/	/
6	8,92	1,96	2,07	10,18	2,23	2,36
9	11,74	2,57	2,71	13,63	2,99	3,15
12	14,56	3,19	3,37	17,08	3,75	3,95
15	17,38	3,81	4,02	20,53	4,50	4,75
18	20,20	4,43	4,67	23,98	5,26	5,55
24	25,84	5,67	5,98	30,88	6,77	7,14
30	31,48	6,90	7,28	37,78	8,29	8,74
36	37,12	8,14	8,59	44,68	9,80	10,34

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 3,37 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021
Taxe Communale & Taxe Départementale incluses dans TICFE
date de vigueur TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72€/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17
géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 6,25 € HT, 7,50 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 50,39 € HT / 60,47 € TTC

Compteur évolué prix réduction / suspension : 35,45 € HT / 42,54 € TTC

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,45 € HT/1,74 TTC en standard ;

- Avec un compteur non évolué 26,52 € HT/ 31,82 € TTC supplément : 63,22 € HT/75,86 TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,51 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 53,10 € HT; avec supplément : 63,22 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 29,89 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 63,22 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus